

Ontario, dans la ville même de Toronto, d'un conseil d'organisation sociale; ce conseil se réunit depuis quelques années pour étudier les problèmes propres aux vieillards de notre milieu. De plus, on a fondé la société ontarienne de la vieillesse, qui a organisé plusieurs conférences et établi quelques groupes d'étude. Cette organisation a rédigé d'excellents rapports sur le problème tel qu'il se présente en Ontario. En 1957, la société ontarienne de la vieillesse a organisé à Toronto une conférence qui a duré un mois. Le rapport en est intitulé «Les travaux de la première conférence ontarienne sur la vieillesse». Y assistaient des représentants du gouvernement et des sociétés bénévoles. Je le répète, les séances d'étude, tenues à l'université de Toronto, ont duré un mois.

Monsieur le président, je relèverai certaines des questions que la conférence a discutées, afin que les députés puissent juger de l'ampleur du problème. Il ne s'agit pas seulement d'un problème de bien-être ou d'un problème sanitaire; il s'agit de choses encore plus vastes. Voici les sous-titres du rapport: hygiène mentale chez les vieillards; défi posé à la population âgée; financement des services sanitaires; travail en commun; programmes communautaires globaux; mode de vie des personnes âgées en Ontario, et on a entrepris des recherches dans ce domaine; coût de la vie et revenu à la retraite; alimentation des personnes âgées; plans de pension; plan de retraite obligatoire; problème du coût de la vie; programmes gouvernementaux et autres sources de revenu; le logement; sommes disponibles pour le logement; genre de logis, y compris les soins dans les maisons de pension et les soins particuliers; institutions de charité et leur apport; logis indépendants; services communautaires; soins et réadaptation à la maison; visites d'amis; cercles et loisirs; activité d'ordre éducatif; église et synagogue; office des citoyens âgés; emploi, chômage et retraite; l'effet de l'évolution des tâches; occasions d'emploi; satisfaction des besoins d'ordre psychologique après la retraite; emploi pour les personnes âgées; orientation et préparation de la retraite; le soin, le traitement et la réadaptation des vieillards dans les hôpitaux et les refuges; les longues maladies passées dans des institutions; le vieillard gravement malade dans les institutions; les hôpitaux et les infirmeries privés; le soin des vieillards séniles.

On parle de ce qui se fait aux États-Unis et en Grande-Bretagne. C'est un magnifique rapport, dont je recommande la lecture à tous les membres du comité qui s'intéressent à nos personnes âgées. A la suite de cette conférence, on a institué des sous-comités et après trois ans de travail une autre journée d'étude

avait lieu le 26 mars 1960. On y a présenté des rapports sur le travail accompli dans l'intervalle, ainsi que sur certaines des recherches entreprises. Parmi les plus intéressants documents déposés se trouvait une couple d'études indiquant que les personnes à la retraite et vivant seules ont besoin, simplement pour subsister, de \$86 à \$90 par mois, et que, dans le cas du couple, le montant est de \$130 à \$149 par mois. Il s'agit là d'un niveau de vie modeste, mais suffisant, pour ce qui est de la seule province d'Ontario. Autant que je sache, il ne s'est pas fait d'étude analogue nulle part ailleurs.

Outre la société ontarienne de gérontologie, il y a une commission nationale qui a fait une œuvre magnifique. Je veux parler du comité de gérontologie du Conseil canadien du bien-être, dont l'honorable Muriel Ferguson, de l'autre endroit, a la responsabilité et l'honneur d'être présidente. Cet organisme bien connu s'intéresse de façon particulière, depuis une couple d'années, à la question du logement, et des organismes spécialisés ont été créés dans diverses provinces pour s'occuper du logement des personnes âgées.

La plupart des députés lisent les journaux d'Ottawa, et ils auront sans doute appris que de nombreuses pressions s'exercent en faveur de la construction d'un nouveau foyer pour les personnes âgées à Ottawa, dont les journaux parlent beaucoup. Partout au Canada, c'est un problème dont on se préoccupe de plus en plus. Autrefois, on considérait qu'il suffisait de construire un hospice et d'y placer les indigents, puis de fermer la porte et de les oublier. C'est le genre de chose qui se faisait autrefois dans les sociétés esquimaudes, où on envoyait les personnes âgées à travers les glaces avec l'espoir qu'elles ne reviendraient jamais. Pendant trop longtemps, les Canadiens ont envoyé les vieux à l'hospice, ont refermé la porte et ont souhaité qu'ils meurent et que le problème disparaisse.

Depuis quelques années, nous commençons à nous demander ce qu'il y a moyen de faire non seulement pour ces gens, mais avec eux, et ce qu'ils peuvent faire pour eux-mêmes. Selon la conception moderne, on ne construit pas un hospice loin du centre d'une agglomération et hors de tout contact avec la société, mais on bâtit des maisons plus petites au centre de la ville, où les personnes âgées peuvent sortir, voir leurs amis, aller au cinéma et faire des choses de ce genre.

La question de l'habitation n'est qu'un des problèmes qui se posent, et le ministère des Travaux publics a beaucoup fait pour le résoudre ces dernières années. En vertu de la loi nationale sur l'habitation, on a préparé une brochure, intitulée «Des logements pour